

Eurex Frankfurt AG et Eurex Deutschland – Demande de dispense de reconnaissance à titre de bourse

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a publié la demande, déposée par Eurex Frankfurt AG et Eurex Deutschland, de dispense de reconnaissance à titre de bourse en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01. L'Autorité invite toutes les personnes intéressées à lui présenter leurs observations relativement à cette demande.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2009-07-17, Vol. 6, n° 28).

Commentaires

Toute personne désirant soumettre des commentaires est invitée à les faire parvenir par écrit, au plus tard le **17 août 2009**, à l'attention de :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Élaine Lanouette
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4356
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4356
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : elaine.lanouette@lautorite.qc.ca

Monique Viranyi
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4359
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4359
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : monique.viranyi@lautorite.qc.ca